

Questions orales

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, le premier ministre essaie de justifier le favoritisme en utilisant l'argument fallacieux que Brian Mulroney avait rendu célèbre: «Tous mes amis sont compétents.»

Si le premier ministre tient vraiment à mettre fin au favoritisme politique, s'engagera-t-il à rendre le processus de nomination transparent et à le soumettre à l'examen public?

• (1450)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, bon nombre des postes à pourvoir sont annoncés, et les gens peuvent poser leur candidature. Si le député en avait le courage, il devrait dire lesquelles de ces trois personnes sont dépourvues des compétences nécessaires pour occuper les postes qui leur ont été offerts.

On ne peut pas être injuste envers quelqu'un parce que ce dernier croit en la démocratie et tâche de faire élire un parti. Qui se plaint que j'ai nommé un ancien ministre conservateur ontarien juge en chef de l'Ontario? Personne n'est intervenu pour m'en féliciter. Qui se plaindra que j'ai nommé ambassadeur notre ancien Président? C'est un homme compétent, même s'il a été élu à la Chambre sous la bannière conservatrice. Je n'ai pas à m'en excuser. Je n'écarterai cependant pas quelqu'un qui a eu le bon sens de voter libéral.

* * *

L'UKRAINE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Maintenant que l'Ukraine s'est donné un nouveau Parlement et qu'elle cherche des moyens de renforcer son infrastructure et son économie, quelle sorte de relations le gouvernement canadien entretiendra-t-il avec elle, dans le cadre de sa politique étrangère?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je le remercie de même que tous les Canadiens qui ont assisté avec lui aux élections en Ukraine à titre d'observateurs. Un certain nombre de parlementaires, sénateurs ou députés, et de représentants de divers organismes ukrainiens au Canada étaient disposés à donner de leur temps pour assister, sur place, au passage de ce pays à la démocratie. Je crois qu'il y a lieu de féliciter ceux qui se portent volontaires en pareilles circonstances.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je peux lui donner l'assurance que le Canada s'est engagé à coopérer avec les autorités de l'Ukraine pour l'aider à devenir une société plus démocratique, pour l'amener à pratiquer une économie de marché et, bien entendu, pour accroître nos échanges commerciaux et nos bonnes relations avec elle.

[Français]

LES CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE SONDAGE

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Cabinet a adopté des directives quant à la façon dont le gouvernement accordera les contrats de publicité ou de sondage.

En vertu de ces règles, un ministre pourra accorder un contrat selon sa discrétion à une agence de publicité ou à une maison de sondage, sans se voir imposer la soumission la plus basse.

Doit-on comprendre de la nouvelle directive émanant du Cabinet, que le gouvernement s'apprête à gaspiller les fonds publics pour favoriser, à sa discrétion, les amis du Parti?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le président, aucune directive n'a encore été émise. La question est encore devant le Cabinet et lorsque nous serons prêts, nous déposerons les directives à ce sujet.

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le président, ma deuxième question s'adresse encore au premier ministre.

En refusant d'adopter des règles étanches quant à l'octroi de contrats à des agences de publicité ou à des maisons de sondage, doit-on comprendre que le gouvernement considère que le favoritisme libéral est moins malsain que le favoritisme conservateur?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le président, il est évident que sa question supplémentaire a été écrite avant de se lever en Chambre. Comme je viens de le dire, les règles ne sont pas encore établies de façon définitive.

Donc, la première réponse s'applique aussi à la deuxième question.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice.

Selon l'ébauche du rapport de la vérification effectuée par Deloitte et Touche sur la Metis Society of Saskatchewan, les procès-verbaux des réunions de cet organisme auraient été altérés, et ses membres n'ont pu obtenir de voir ce compte rendu.

Qu'est-ce que le ministre entend faire à propos de ces irrégularités? Comment va-t-il faire respecter la loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la vérification n'est pas encore terminée et le rapport n'a pas été rendu public. Je crois qu'il sera publié à la fin du mois, et je commenterai à ce moment-là. Je ne pense pas qu'il convienne de le faire avant qu'il ne soit rendu public et que les députés ne l'aient en main.